

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Convention HSPC avenant n°1

Séance du 11/02/2023

Délibération n° 11

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le xx novembre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à salle dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani, le samedi 11 février 2023 à 8 heures 30 minutes.

Présents :

ATTIBOU Zainati, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi. BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, AHMED COMBO Papa, M'DALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, NOUDJOUR Madi Assani, Mohamed Zainaba, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, DIGO Popina, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAÏDI Habachia, BACAR Soilili Inchat, ADAM Ahmed, ISSOUFFI Ramadani,

Absents :

SAID-SOUFFOU Soula, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, ABDALLAH Oidhuati, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amlina, ABDOU Mohamed, BOURA Zaounaki Fatima, MADI Fatima, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, YSSOUFI Chaïdati, ABDOU Fatima, ABDOU ELOIHIDE Dhatia.

Absents représentés :

ABDALLA Oidhuati représentée par SAID Mariame,

AMBDI Youssouf représenté par RIDHOI Zainabou

AHMED COMBO Papa représenté par CHANFI Chanfi

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu la délibération n°84 en date du 30 novembre 2022 portant validation de la convention avec la société HSPC en vue de la réhabilitation sur un an de 50 logements atteints d'insalubrité intégrés dans la trame urbaine et plus particulièrement dans les centres bourgs et autorisant Monsieur le Président à signer ladite convention et à en faire application

Considérant que le terme de ladite convention signée le 7/12/2022, objet de l'article 4 est fixé au 31 décembre 2023 en termes de réalisation alors que ce terme correspond en fait à la date limite de dépôt des dossiers par les particuliers,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De modifier l'article 4 de la convention en date du 7 décembre 2022 comme suit :
  - Le dépôt des 50 dossiers doit se faire avant le 31 décembre 2023 auprès de tous les organismes financeurs,
  - Les dossiers seront sélectionnés par la communauté de communes du centre-ouest selon des critères objectifs qui seront définis en interne dans le respect du cadre réglementaire.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé en ce sens à ladite convention avec la société HSPC et à le mettre en œuvre.

Fait et délibéré le 11 février 2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



**M. IBRAHIMA Saïd Maanifa**  
  
**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**



AVENANT à la convention pour la mise en œuvre de 50 projets d'amélioration de l'habitat »

### Modification de la durée de la convention et sélection des dossiers

Entre

*La Communauté de Commune du Centre Ouest (3CO), représentée par Ibrahima Said Maanrifa, Président de l'EPCI, et désigné ci-après par les termes « 3CO » d'une part,*

Et

*La société HSPC (Habitat Social à Prix Coutant), dont le siège social est situé au K01 Les vitrines de M'Gombani, représentée par le gérant Julland KHALDI, d'autre part.*

Il est convenu de modifier la durée de la convention signée le 7/12/2022, objet de l'article 4.

**Article 4** : cet article est modifié de la façon suivante :

Le dépôt des 50 dossiers doit se faire avant le 31 décembre 2023 auprès de tous les organismes financeurs.

Les dossiers seront sélectionnés par la communauté de communes du centre-ouest selon des critères objectifs qui seront définis en interne dans le respect du cadre réglementaire.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Tsingoni, le 11 février 2023

Mr le Président de la 3CO,

Mr Julland KHALDI,  
Gérant HSPC,



K01 Les vitrines - Quartier M'Gombani  
97600 Mamoudzou  
Tél. 0269 63 03 69  
contact@hspc.fr  
www.hspc.fr  
Siret : 799 743 711 00019



Signé par Ibrahima Said Maanrifa  
Date : 10/02/2023  
Qualité : Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa**

Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest